

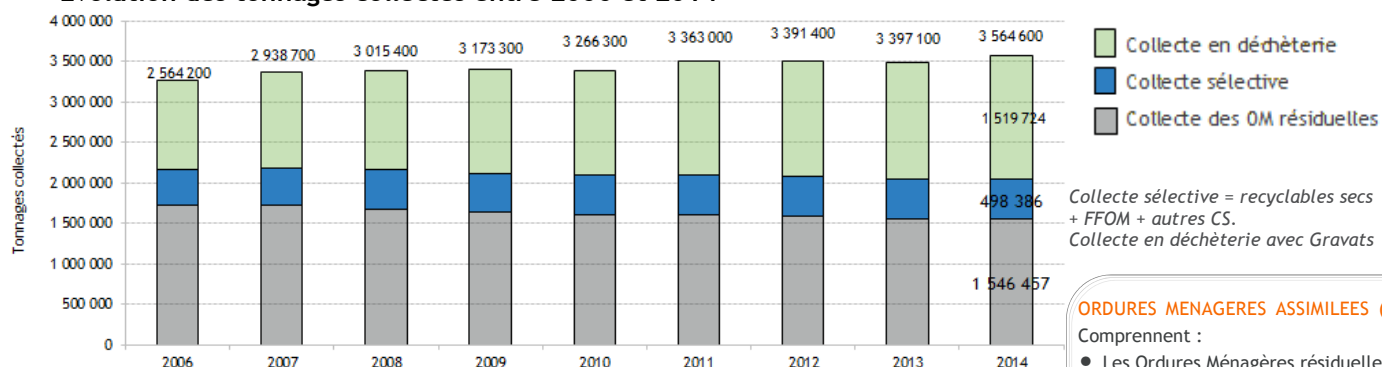


ENQUÊTE 2015 Collecte des déchets des ménages DONNÉES 2014 en Rhône-Alpes

Toutes les données ci-dessous concernent l'ensemble des déchets pris en charge par les collectivités ; il s'agit donc des déchets des ménages et des producteurs non ménagers (artisans, commerçants, établissements publics, petites entreprises...) collectés par le service public.

① Evolution globale en Rhône-Alpes

Evolution des tonnages collectés entre 2006 et 2014



L'année 2014 se caractérise par une hausse des tonnages collectés (+2.4% au global).

L'augmentation des tonnages collectés vient des collectes en déchèteries, +5.9% entre 2013 et 2014. Les tonnages de collectes sélectives qui baissaient depuis 2011, augmentent à nouveau : +0.7% depuis 2013.

Les tonnages d'OM résiduelles continuent de diminuer sur les deux dernières années avec -0.5%.

L'objectif Grenelle visait une baisse de 7% en kg/hab. des OMA entre 2008 et 2013. il a été atteint en Rhône Alpes avec -8.9% entre 2008 (325 kg/hab. DGF) et 2013 (296 kg/hab. DGF) et -10% en 2014. France : -11% entre 2008 (390kg/hab.) et 2013 (345 kg/hab.)

Collecte sélective = recyclables secs + FFOM + autres CS.
Collecte en déchèterie avec Gravats

ORDURES MENAGERES ASSIMILEES (OMA)

Comprennent :

- Les Ordures Ménagères résiduelles collectés en mélange (OMr),
- Les Matériaux secs collectés sélectivement (emballages y compris verre, journaux, magazines),
- La Fraction Fermentescible des OM (FFOM).

Ratio par habitant DGF des tonnages collectés entre 2006 et 2014

OBJECTIF LTE Loi Transition Energétique

DMA Déchets Ménagers et Assimilés * :

-10% en kg/hab. entre 2010 et 2020

Rhône-Alpes 2014 hors déblais et gravats :

504 kg/hab. INSEE

463 kg/hab. DGF

soit +0.3% entre 2010 et 2014.

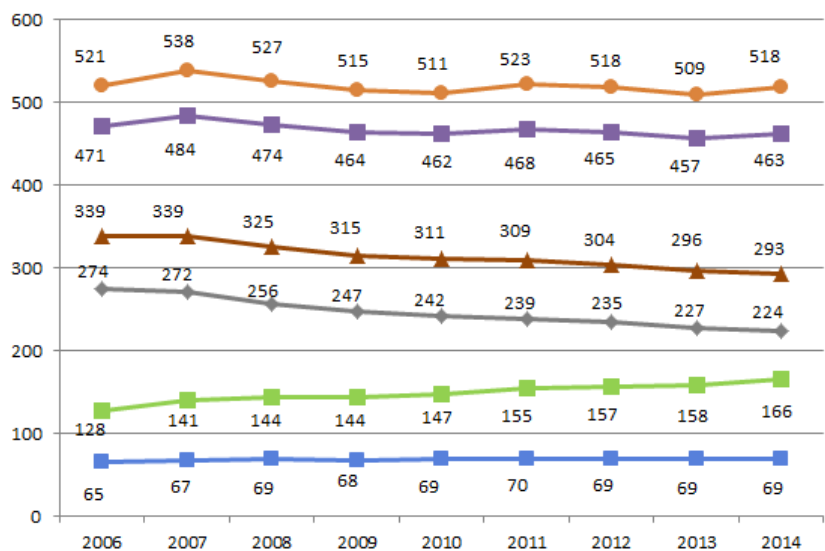
Rhône-Alpes 2014 avec déblais et gravats :

563 kg/hab. INSEE

518 kg/hab. DGF soit +1.3% entre 2010 et 2014

France 2013 : 571 kg/hab.

* DMA : la définition retenue par la loi est celle d'EUROS-TAT: Ensemble des déchets produits par les ménages et les activités économiques et qui sont collectés par le SPGD, en déchèteries ou en PAP (collecte d'encombrants, déchets verts, hors déblais et gravats).



Evolution

Les tonnages par habitant de collecte sélective stagnent depuis 2008.

Les ratios en déchèteries hors déblais et gravats augmentent continuellement, +38 kg/hab. depuis 2006. Ce même ratio avec déblais et gravats atteint 221 kg/hab. en 2014, soit +43 kg/hab. depuis 2006.

Les tonnages par habitant des ordures ménagères résiduelles poursuivent leur diminution: -18% sur la période et -3kg/hab. entre 2013 et 2014.

L'ancien objectif Grenelle de réduction des OMA de -7% en kg/hab. entre 2008 et 2013 avait été atteint en Rhône-Alpes avec -9% entre 2008 et 2013 : -10% en 2014.

② Collecte des ordures ménagères résiduelles en 2014

Tonnages collectés et filières de traitement

Filière de traitement	Tonnages collectés	
Non valorisé*	492 757 t	32%
Valorisation énergétique	987 059 t	64%
Valorisation organique ou matière	66 642 t	4%
	1 546 457 t	

*Tonnage envoyé vers une installation de stockage ou un incinérateur sans valorisation énergétique

La proportion des tonnages allant vers chacune des différentes filières de traitement reste stable depuis 2010.

Les tonnages d'OM résiduelles continue de diminuer entre 2013 et 2014 : -0.5% mais moins que les années précédentes.

Quantités collectées selon la typologie ADEME des collectivités maîtres d'ouvrage des collectes

Typologie du maître d'ouvrage *	en kg par habitant permanent**	kg par habitant DGF 2014
Touristique ou commercial	406 kg/hab.	233 kg/hab.
Urbain dense	226 kg/hab.	220 kg/hab.
Urbain	261 kg/hab.	250 kg/hab.
Mixte	232 kg/hab.	216 kg/hab.
Rural	204 kg/hab.	187 kg/hab.
Ratio moyen régional	244 kg/hab.	224 kg/hab.

* Consulter les définitions de cette typologie sur <http://extranet.sindra.org/accueil/gestion/publication/EPCLtypologieADEME.pdf>

**Population INSEE municipale 2012 (population en vigueur au 1^{er} janvier 2015). Les habitants permanents sont égaux aux habitants desservis pour les OMR

Les OM résiduelles baissent de 3 kg/hab. entre 2013 et 2014.

Entre 2013 et 2014 la connaissance sur les typologies des collectivités s'est améliorée. Aussi, il n'est pas pertinent de comparer les évolutions annuelles de chaque catégorie individuellement.

Répartition communale selon le mode de gestion et le mode de collecte

Mode de gestion de la collecte	Part des communes de la région (%)	Part des habitants de la région (%)
Régie	42%	28,5%
Prestation de service	41%	23,4%
Délégation de service public	0,1%	0,1%
Mixte	16,9%	48%

Mode de collecte	Part des communes de la région (%)	Part des habitants de la région (%)
Porte à porte	56%	54%
Points de regroupement	19%	7%
Mixte	25%	39%

*Population INSEE municipale 2012 (population en vigueur au 1^{er} janvier 2015)

La part des habitants de la région desservis en porte à porte avait diminué en 2013. Ils n'étaient plus que 77% en 2013, contre 79% en 2012 et 81% en 2011.

Compte tenu de l'impact des fusions d'EPCI sur le type mixte, l'analyse ne peut pas être faite sur l'évolution du porte à porte en 2014.

Avec les nombreuses fusions d'EPCI entre 2013 et 2014, la part des communes et de la population concernées par une gestion et un mode de collecte mixte explosent.

Des systèmes transitoires multiples existent avant une future homogénéisation dans les années à venir.

POUR ALLER PLUS LOIN

www.sindra.org, Les déchets en Rhône-Alpes, Déchets non dangereux, Collecte et déchèterie

③ Collecte sélective des ordures ménagères en 2014

Population desservie en collecte sélective des recyclables secs : emballages et journaux-magazines

Les collectes RS recyclables secs (emballages et journaux-magazines) concernent les emballages plastiques, en fer, en aluminium, papier ou carton, en verre, ainsi que les journaux magazines.

En 2014, 100 % de la population de Rhône-Alpes est desservie par une collecte RS.

Répartition des modes de collecte

Mode de collecte des RS	Part des communes de la région (%)	Part des habitants de la région (%)
Apport volontaire	66%	35%
Porte à porte	18%	39%
Mixte	15%	26%

**Calculs basés sur Population INSEE municipale 2012 (population en vigueur au 1^{er} janvier 2015)*

Ce calcul ne prend en compte que les collectes de type **emballages** (hors verre), **journaux et biodéchets**. En 2014, la collecte mixte continue d'augmenter avec 26 % de la population contre 25% en 2013 et 22% en 2012. Ceci est notamment une des conséquences des fusions d'EPCI en 2013 et 2014.

Le flux verre est collecté dans toutes les communes ; **95 % de la population est en apport volontaire**, 3% en porte à porte et 2% en mixte.

Définitions :

- **Mixte** : le ratio est calculé au niveau communal : il correspond soit à une collecte d'un matériau en porte à porte et un autre en apport volontaire, soit à des communes qui utilisent 2 modes de collecte sur leur territoire, (porte à porte au centre de la commune et apport volontaire sur le reste du territoire).
- Les flux collectés en **point de regroupement** ont été intégrés dans le porte à porte.

Quantités collectées selon la typologie ADEME des collectivités maîtres d'ouvrage des collectes

Collecte Sélective		Touristique ou commercial	Urbain dense	Urbain	Mixte	Rural	Ratio moyen régional
En Kg par habitant permanent **	Recyclables secs hors verre	51	52	43	41	41	45
	Verre	77	20	26	33	36	30
	Recyclables secs	126	72	69	74	76	75
En Kg par habitant DGF 2014	Recyclables secs hors verre	28	51	41	38	37	41
	Verre	42	20	24	31	32	28
	Recyclables secs	69	71	66	69	69	69

Consulter les définitions de cette typologie sur <http://extranet.sindra.org/accueil/gestion/publication/EPCItypologieADEME.pdf>

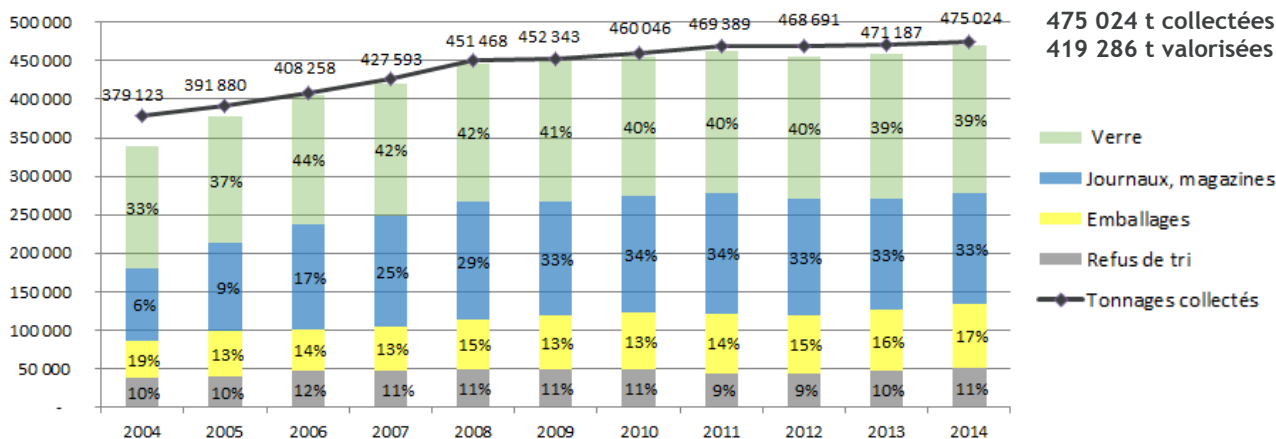
**Population INSEE municipale 2012 (population en vigueur au 1^{er} janvier 2015)

Jusqu'en 2013, toutes les typologies enregistraient une faible baisse ou une stagnation depuis 2012. Entre 2013 et 2014 la connaissance sur les typologies des collectivités s'est améliorée. Aussi, il n'est pas pertinent de comparer les évolutions annuelles de chaque catégorie individuellement.

Composition des typologies :

- Touristique ou commercial : très touristique ; touristique urbain ; autre touristique
- Mixte : à dominante urbaine ; à dominante rurale
- Rural : avec ville centre ; rural dispersé

Evolution des tonnages des matériaux collectés et valorisés de 2004 à 2014



Les tonnages ci-dessus concernent la **collecte sélective des recyclables secs**. Les tonnages collectés ont augmenté de façon constante jusqu'en 2011 mais stagnent depuis (+0.8% entre 2013 et 2014). Alors que les **tonnages valorisés** avaient augmenté de 4 % entre 2010 et 2011 (emballages et JM uniquement), ils ont baissé entre 2011 et 2013. Sur 2013 -2014 ils repartent à la hausse avec +2%.

Quantités collectées et valorisées par type de collecte sélective en Rhône-Alpes - 2014

	Tonnages collectés	Ratios en kg/hab.*	Tonnages valorisés	Ratios en kg/hab.*
Collecte sélective recyclables secs hors verre	283 652	45 / 41	227 916	36 / 33
Collecte sélective du verre	191 372	30 / 27	191 372	30 / 28
Collecte sélective de biodéchets	2 918	16 / 15	2 538**	14 / 13

* INSEE Municipale 2012 / DGF 2014

** Changement de méthode de calcul depuis 2010, le valorisé correspond au collecté moins les refus de compostage.

Les tonnages collectés de l'ensemble des matériaux augmentent entre 2013 et 2014 : +6.4% pour les biodéchets, +1.4% pour le verre et +0.4% pour les recyclables secs hors verre. Globalement les ratios à l'habitant restent les mêmes sauf pour les biodéchets où ils augmentent de 1 kg/hab.

Quantités valorisées par type de matériaux en Rhône-Alpes - 2014

Par matériau	Tonnages valorisés	kg/hab. permanent *	kg/hab. DGF 2014	Evolution des tonnages 2013 / 14	% des OM Collectées **	% susceptible d'être présent dans les OM ***
Acier	7 377	1,2	1,1	-8,1%	0,4%	2%
Aluminium	746	0,10	0,10	18,1%	0,04%	0,3%
Briques alimentaires - ELA	3 922	0,6	0,6	-1,0%	0,2%	1,4%
Cartons / cartonnettes / papier - EMR	52 158	8,2	7,6	13,8%	2,6%	6,8%
Journaux, magazines / Gros de magasin	143 754	22,7	20,9	-0,8%	7,1%	14,5%
Plastiques	19 957	0,2	2,9	1,6%	1%	11%
Verre	191 372	30,2	27,7	1,4%	9,5%	11%

* Population INSEE municipale 2012 (population en vigueur au 1^{er} janvier 2015)

** Rhône-Alpes : Pourcentage des OM collectées = tonnage valorisé du matériau / tonnage total d'OM collecté (OMR + collecte sélective)

*** MODECOM ADEME 2007 (<http://www.ademe.fr/campagne-nationale-caracterisation-ordures-menageres-resultats-annee-2007-0>) : part de chaque matériau dans la composition des OM, à l'échelle nationale.

Entre 2013 et 2014 les tonnages d'aluminium et d'EMR connaissent une forte hausse. L'acier est le matériau qui enregistre la plus forte baisse avec -8,1%.

Tonnages triés des emballages (acier/alu/ELA/EMR/plastiques/verre) par département - 2014

Département	kg par habitant permanent *	kg par habitant DGF 2014
01	49	46
07	47	41
26	42	39
38	42	39
42	37	35
69	35	34
73	65	49
74	55	47
Rhône-Alpes	43	40

* Population INSEE municipale 2012 (population en vigueur au 1^{er} janvier 2015)

Entre 2013 et 2014, les ratios en kg par habitant des emballages augmentent de 2% pour la région Rhône-Alpes.

Tous les départements enregistrent une hausse de 1% à 4% à l'exception de la Haute-Savoie qui stagne.



Grenelle : Taux de recyclage de 75% des déchets d'emballages ménagers mis sur le marché en 2012, soit environ 52,2 kg/hab. INSEE

Commissariat général au développement durable : « Au niveau national le ratio est mesuré par le rapport entre les déchets d'emballages ménagers effectivement recyclés (c'est-à-dire qui donnent lieu à la délivrance de certificats de recyclage) et la quantité des déchets d'emballages ménagers mis sur le marché la même année.

La déclinaison de cet indicateur au niveau local n'est pas pertinente dans la mesure où la déclaration de mise sur le marché n'est pas déclinable au niveau local. Il convient ainsi de le remplacer par un indicateur basé sur les quantités moyennes d'emballages recyclés par habitant soit environ 52.2 kg/hab./an . »

Collecte des biodéchets en Rhône-Alpes - 2014

En 2014, 10 EPCI proposent une collecte sélective des biodéchets qui s'articule autour du ramassage de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères avec ou sans le papier-carton et les déchets verts.

Département	Collectivités concernées en 2014
26	C.C. du Pays de Remuzat
38	C.A. du Pays Voironnais
38	C.C. du Trièves
42	C.C. du Pays d'Astree
73	C.C. Cœur de Tarentaise
73	C.C. Haute Combe de Savoie
73	C.C. de la Région d'Albertville
74	C.C. du Pays de Faverges
74	C.C. Rive Gauche du Lac d'Annecy
73,74	SITOA

Destination FFOM : compostage

Destination FFOM : méthanisation

FFOM 2014 Rhône-Alpes :

10 EPCI (+1 depuis 2013)
Soit 184 082 habitants = 2.9% de la population de Rhône-Alpes

Tonnages collectés : 2 918 t

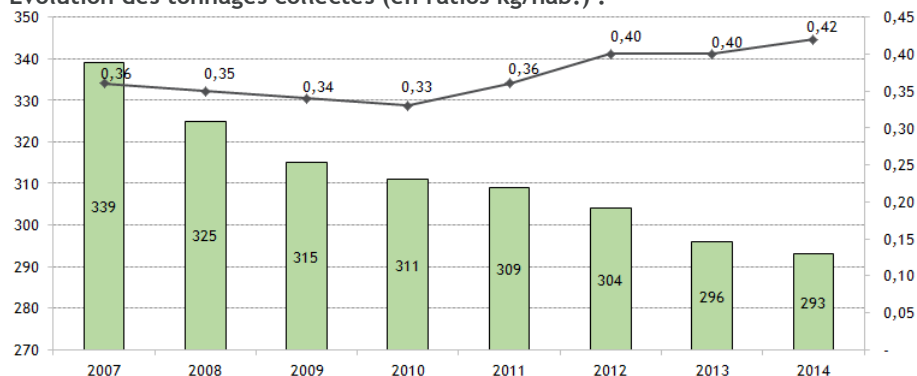


Le MODECOM ADEME estime à 25% de déchets putrescibles dans les OMR.

La FFOM collectées en 2014 en Rhône-Alpes ne représente que 0.8% de la part de putrescibles susceptibles d'être présents dans les OMR de la région.

La marge de progrès est immense !

Evolution des tonnages collectés (en ratios kg/hab.) :



POUR ALLER PLUS LOIN

www.sindra.org, Les déchets en Rhône-Alpes, Déchets non dangereux, Collecte et déchèterie

MODECOM ADEME <http://www.ademe.fr/campagne-nationale-caracterisation-ordures-menageres-resultats-annee-2007-0>

④ Performance globale de la gestion des déchets en Rhône-Alpes en 2014

Taux de valorisation avec gravats

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
Taux de valorisation matière	44,0%	48,2%	52,8%	44,4%	37,1%	37,9%	42,8%	43,2%	43%
Taux de valorisation énergétique	27,3%	0,9%	1,8%	32,6%	1,6%	53,7%	38,4%	52,4%	32%
Taux de valorisation global	71,3%	49,1%	54,5%	77,0%	38,6%	91,6%	81,2%	95,5%	75,0%

Grenelle : L'objectif d'orienter 35% des déchets ménagers et assimilés vers le recyclage en 2012 était atteint en 2012 en Rhône-Alpes (39%) comme au niveau national (37 % en 2011).
 Reste le second objectif de 45% pour 2015 : **Rhône-Alpes 43% en 2014** , France 38,6% en 2013.

Taux de valorisation hors gravats

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
Taux de valorisation matière hors gravat	43,8%	45,1%	47,8%	43,2%	37,9%	33,6%	42,6%	41,1%	40,6%
Taux de valorisation énergétique hors gravat	30,7%	1,0%	2,0%	37,8%	1,8%	57,9%	42,6%	56,9%	36,1%
Taux de valorisation global hors gravat	74,5%	46,1%	49,8%	81,1%	39,6%	91,5%	85,2%	98,1%	76,7%

Taux de valorisation matière : tonnages envoyés vers une filière de valorisation (matière et organique, des collectes sélectives et des collectes en déchèteries) et tonnages valorisés en compostage des ordures ménagères / tonnages globaux collectés (ordures ménagères, collectes sélectives et déchèteries)

Taux de valorisation énergétique : tonnages envoyés vers un incinérateur avec valorisation énergétique, une cimenterie ou une chaufferie (des collectes ordures ménagères, sélectives pour le refus de tri et des collectes en déchèteries) / tonnages globaux collectés (ordures ménagères, collectes sélectives et déchèteries)

Taux de valorisation global : somme des 2 tonnages ci-dessus/tonnages globaux collectés

Taux de valorisation global hors gravats : calcul identique mais sans prendre en compte les déchets inertes de déchèteries

L'efficacité de la valorisation énergétique n'entre pas en ligne de compte ni pour les incinérateurs, ni pour les ISDnD.

Précision :

L'objectif du Grenelle prend en compte les déblais et gravats dans son calcul et se base sur la 1ère destination déclarée pour les déchets. Le calcul Sindra se base sur la destination finale des déchets avec ou hors déblais et gravats. Les délestages sont pris en compte et la définition de la Valorisation Organique (VO) intégrée à la valorisation matière est la suivante : Le tonnage allant en VO pris en compte est :

1. pour les déchets verts de déchèteries : le tonnage sortant allant vers une filière de VO,
2. pour les collectes sélectives de déchets verts : le tonnage collecté,
3. pour les collectes sélectives FFOM: le tonnage collecté moins les refus de compostage,
4. pour les collectes OMR allant en compostage : le tonnage collecté moins les refus de compostage,
5. pour les collectes OMR allant en TMB avec compostage: le tonnage collecté moins les refus de compostage, moins la part allant en valorisation matière.

Édition

Janvier 2016

OÙ TROUVER LES DONNÉES SUR SINDRA ?

www.sindra.org

Espace Grand public :

Rubrique : Les déchets en Rhône-Alpes / Déchets non dangereux / Collecte et déchèterie pour avoir des bilans régionaux.

Espace réservé aux collectivités :

Rubrique : Collecte / Collecte en mélange et collecte sélective. Pour accéder à chaque opération de collecte par commune ou par maître d'ouvrage.

Rubrique : : Synthèses / Donnée régionales / Collecte et déchèterie pour avoir des bilans régionaux.



Rhône-Alpes

AIN
le Département

ardèche
LE DÉPARTEMENT

LA
DRO
ME

isère
LE DÉPARTEMENT

Loire
LE DÉPARTEMENT

GRANDLYON
LE MÉTROPOLITAINE

RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

haute
savoie
le Département

